



Le Plessis-Pâté

CONVENTION DE PARTENARIAT Année 2024/2025

Entre :

Collège Paul Eluard
8 Rue Henri Douard, 91220
Brétigny-sur-Orge
Représenté par : Madame LEVITTE Béatrice
La Principale du collège
Tél. 01.60.84.80.90
Dit « le Collège »

Mairie de Le Plessis-Pâté
Place du 8 Mai 1945, 91220 Le Plessis-Pâté
Représenté par :
Monsieur TANGUY Sylvain le Maire
Tél. 01.60.85.59.00
Dit « Le Service Jeunesse »

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'actions communes entre le Collège, le Service Jeunesse de la ville du Plessis-Pâté, pour favoriser le vivre ensemble des élèves du collège.

L'objectif commun des deux parties est de faire vivre un partenariat riche en activités afin de favoriser le lien entre les jeunes d'un même territoire. De créer des espaces où la rencontre est possible afin qu'ils puissent s'investir ensemble dans des projets d'enrichissement personnel, mettre en avant leur autonomie avec des actions à long et moyen termes, dans un cadre respectueux des Valeurs collectives.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation et d'action des animateurs du service jeunesse de la ville du Plessis-Pâté.

Pour cette raison, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

- La mise en place d'ateliers éducatifs quotidiens sur le temps du midi au sein du collège « Paul Eluard » (Podcast/web radio, Musique actuelle, Jeux de société, Théâtre, Atelier Zen, jeux dans la cour...).
- 1 évènement à caractère culturel ou sportif qui se déroulera sur le collège ou au Plessis-Pâté qui aura pour objectif de promouvoir la culture et le sport pour tous et de promouvoir la production des jeunes qui participent aux ateliers éducatifs le midi et autres.
- Des actions de prévention type stands ou ateliers sur thème choisi.

Article 2 : Lieu - Date - Horaires

Les ateliers se déroulant dans les locaux du Collège à Brétigny-sur-Orge :

- L'atelier Podcast/Web Radio
- L'atelier Théâtre
- L'atelier Musique actuelle
- L'atelier Zen

Ces ateliers se dérouleront soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi entre 12h et 14h selon les horaires de cours des élèves souhaitant y participer.

Article 3 : Responsabilité - Discipline

Les activités sont organisées dans le respect du règlement intérieur de l'établissement.

Toute difficulté d'application de la présente Convention sera immédiatement signalée aux signataires.

Article 4 : Evaluation

Une réunion de présentation aura lieu à chaque début d'exercice pour définir le cadre d'intervention des animateurs du service jeunesse de la ville du Plessis-Pâté.

Les deux parties signataires s'engagent à mettre en relation les équipes pédagogiques (enseignants, personnel de direction et de la vie scolaire) et à participer aux bilans des actions menées en commun.

Article 5 : Communication

Les deux parties signataires s'engagent à promouvoir toutes les actions en lien avec les différents projets éducatifs.

La ville du Plessis-Pâté communiquera aux élèves du collège Paul Eluard le programme des activités proposées par son service jeunesse.

Article 6 : Durée de la convention

La convention est conclue pour l'années scolaire 2024-2025 et sera reconductible tacitement pour les années scolaires suivantes sauf dénonciation par l'une des deux parties un mois avant son échéance.

Toute modification donnera lieu à passation préalable d'un avenant.

Fait en double exemplaire, le 9 septembre 2024

La Principale Béatrice LEVITTE

Le Maire Sylvain TANGUY